

Déclaration du président de l'Association des Professeurs de Lettres sur le projet de nouvelle Seconde

L'Association des Professeurs de Lettres a pris connaissance du dernier point d'étape sur la réforme du lycée et du projet de nouvelle Seconde qu'il dévoile. Ce projet, non seulement ne résoudrait pas les problèmes actuels du lycée, mais porterait atteinte à la formation intellectuelle des jeunes Français.

La nouvelle Seconde se caractériserait par l'effilochement des enseignements. Elle se composerait en effet d'un tronc commun étique (vingt-et-une heure partagées entre huit disciplines !) et de modules « d'exploration et d'approfondissement » semestriels qui, pour beaucoup, redoublent les disciplines du tronc commun. Cette organisation semestrielle interdirait en outre tout approfondissement véritable et précipiterait le lycée dans une dérive consumériste au lieu de le vouer à la formation intellectuelle des élèves.

Par ailleurs, ces modules, tout exploratoires qu'on les dénomme, seront choisis, comme actuellement les options de détermination, à l'aveugle, en fin de Troisième, en fonction de leur « cote » respective et du niveau général de l'élève : ce système perpétuera donc l'actuelle hiérarchie des séries, fussent-elles plus lâches et rebaptisées « familles ».

En ce qui concerne plus particulièrement les enseignements littéraires, qui par nature pâtiraient tout particulièrement de ce défaut de continuité et d'assiduité dans l'étude, l'APL s'inquiète de la distinction entre un enseignement de tronc commun appelé « français » et un module intitulé « littérature française » : elle rappelle que l'enseignement du français au lycée consiste précisément en l'étude des œuvres littéraires, lesquelles ont de plus été placées au centre des programmes du Collège. Elle estime enfin que le latin et le grec, déjà pénalisés par la structure de la Seconde actuelle et la concurrence inepte des options de détermination, étudiés majoritairement, dans le cycle terminal, par des élèves de série scientifique, seraient définitivement évincés de la plupart des établissements par ce projet, qui manifestement ne prévoit pas le maintien des options facultatives.

A la place de cette maquette compliquée, redondante et délétère, l'APL propose l'organisation suivante : un tronc commun de huit disciplines et de vingt-sept heures, dont cinq pour le français, renforcé par un enseignement obligatoire, soit technologique, soit « de culture humaniste » à choisir parmi le latin, le grec, une LV3 et une discipline artistique, ce sans préjudice du maintien des options facultatives. Cet enseignement de culture humaniste se justifie par le déséquilibre entre la diversité de l'offre scientifique et celle de l'offre littéraire dans le tronc commun et par l'intérêt évident que représentent ces disciplines pour la culture générale des lycéens, que le ministère dit vouloir développer.

Paris, le 22 octobre 2008